

LE LATIN ET LE GREC

DANS LES ETUDES SUPERIEURES

En C.P.G.E.

(Les C.P.G.E sont les classes préparatoires aux grandes écoles)

- **En C.P.G.E. scientifique**

(M.P.S.I, P.C.S.I, P.T.S.I, B.C.P.S.T., etc.)

L'une des trois œuvres du programme de français et de philosophie (qui change tous les deux ans) est une œuvre de l'Antiquité. Statistiquement, il s'agit plus souvent de l'œuvre d'un écrivain **grec**.

- **En C.P.G.E. économique et sociale**

L'un des thèmes du programme de culture générale est « L'héritage de la pensée grecque et latine ».

- **En C.P.G.E. littéraire**

L'étude d'**UNE** langue ancienne (latin ou grec) est **obligatoire**.

Les concours d'entrée aux grandes écoles

- **Le concours A/L de l'E.N.S (= Ecole Normale Supérieure) Ulm**

Une épreuve de langues anciennes (latin ou grec) est **obligatoire** à l'écrit et à l'oral.

- **Le concours de l'E.N.S Lyon**

Pour le concours littéraire, une épreuve de spécialité de latin **ET** de grec peut être choisie par le candidat.
Pour le concours de la série « Sciences économiques et sociales », une épreuve optionnelle de latin **OU** de grec peut être choisie.

- **L'école des Chartes**

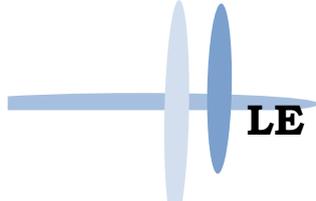
A l'écrit, une épreuve de version latine est **obligatoire**. De plus, le candidat doit effectuer, *au choix*, soit une épreuve de thème latin soit une épreuve de version grecque.

A l'oral, le latin est **obligatoire**.

- **L'école spéciale militaire de Saint-Cyr**

Cette école donne aux candidats la possibilité de choisir, *à l'écrit*, une épreuve de version grecque ou de version latine au lieu d'une épreuve de LV2.

L'oral comporte une épreuve optionnelle de grec ou de latin (*Programme* : « Les guerres dans l'Antiquité »).



LE LATIN ET LE GREC

DANS LES ETUDES SUPERIEURES

- **Le concours d'entrée aux écoles de commerce (concours BCE)**

23 écoles de commerce (dont HEC Paris, ESSEC, EDHEC, EM Lyon, ESCP Europe, etc.) donnent également la possibilité aux candidats de choisir, *à l'écrit*, une épreuve de version grecque ou de version latine au lieu d'une épreuve de LV2.

A l'oral, un texte latin ou de grec ancien d'une quinzaine de lignes ou de vers est remis, accompagné de sa traduction. Le candidat dispose de 20 minutes pour préparer, sans l'aide du dictionnaire, un commentaire littéraire du passage et des réponses aux diverses questions susceptibles de lui être posées sur le texte.

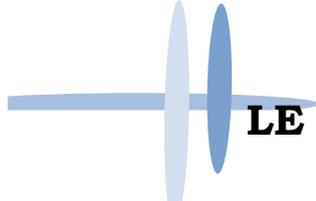
A l'Université

- **A l'Université de Sciences, technologies, sport et santé**

- *Licence Mathématiques – Parcours Mathématiques* : une U.E. (= unité d'enseignement) d'histoire des sciences en L2 (= deuxième année de licence) et une U.E. d'histoire des mathématiques en L3 (= troisième année de licence). Les enseignants y abordent les grands mathématiciens grecs de l'Antiquité.
- *Licence Physique – Parcours Physique* : une U.E. d'histoire des sciences en L2. Les enseignants y abordent les grands scientifiques grecs et latins de l'Antiquité.
- *Licence Physique – Parcours Physique fondamentale* : une U.E. d'histoire des sciences en L3. Les enseignants y abordent les grands scientifiques grecs et latins de l'Antiquité.
- *Licence Sciences de la vie – Parcours Biologie des organismes et des populations* : une U.E. d'histoire et philosophie des sciences en L3. Les enseignants y abordent les grands scientifiques grecs et latins de l'Antiquité. Le **latin** est la langue utilisée en taxonomie (= science de la classification des êtres vivants).
- *Licence Portail S.V.T.E. (= Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement) – Parcours Sciences de la vie* : une U.E. transversale d'histoire des sciences en L2. Les enseignants y abordent les grands scientifiques grecs et latins de l'Antiquité. Le **latin** est la langue utilisée en taxonomie.
- *P.A.S.S. (= Parcours Spécifique Santé)* : une U.E. de Santé, société et humanité dans le tronc commun. L'œuvre au programme de cette U.E. est une œuvre de l'Antiquité (En 2018-2019, il s'agissait du *Banquet* de Platon.) L'étymologie grecque (importante pour les étudiants se destinant à la médecine, l'odontologie et la maïeutique) et l'étymologie latine y sont enseignées.
- *Licence Sciences pour la santé – Parcours Maintenance biomédicale* : une U.E. d'anatomie. Le **latin** est la langue utilisée en ostéologie (= branche de l'anatomie qui traite des os).
- *Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives – Parcours S.T.A.P.S.* : deux U.E. d'anatomie. Le **latin** est la langue utilisée en ostéologie.

- **A l'Université de Droit, économie et gestion**

- *Licence Droit – Parcours Droit panoptique*. Le Code civil français reprend de nombreuses dispositions du *Code Justinien*, le *Corpus juris civilis*, qui est la plus grande compilation du droit romain antique. Dans les cours de droit civil et d'histoire des institutions publiques et privées, les enseignants abordent de nombreuses réalités propres à l'Antiquité romaine.



LE LATIN ET LE GREC

DANS LES ETUDES SUPERIEURES

- A l'Université de Lettres, langues, sciences humaines et sociales

- *Licence Lettres – Parcours Humanités et sciences de l'information* : le latin **ET** le grec sont **obligatoires**.
- *Licence Lettres – Parcours Lettres classiques* : le latin **ET** le grec sont **obligatoires**.
- *Licence Lettres – Parcours Lettres et mathématiques* : une U.E. d'histoire des sciences sur les mathématiciens grecs en L2.
- *Licence Lettres – Parcours Lettres modernes* : le **latin** y est étudié.
- *Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (L.L.C.E.R.) – Parcours Allemand, Arabe, Chinois, Langues scandinaves, Néerlandais, Polonais, Portugais ou Russe* : option Grec antique / grec moderne en L2 (4 U.E.)
- *Licence L.L.C.E.R. – Parcours Anglais ou Japonais* : option Grec antique / grec moderne en L2 et L3 (8 U.E.)
- *Licence L.L.C.E.R. – Parcours Espagnol* : option Métiers de l'enseignement et de la recherche (Le **latin** y est **obligatoire**.) L'option Grec antique / grec moderne peut être choisie en L2 (4 U.E.)
- *Licence L.L.C.E.R. – Parcours Italien* : option Métiers de l'enseignement et de la recherche (Une langue ancienne, de préférence le **latin**, est **obligatoire**.) L'option Grec antique / grec moderne peut être choisie en L2 (4 U.E.)
- *Licence Arts – Parcours Etudes théâtrales* : deux U.E. sur le théâtre antique (grec et latin).
- *Licence Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales – Parcours Histoire-géographie* : une U.E. d'histoire des sciences sur les mathématiciens grecs, une U.E. d'histoire sur la Rome antique et une U.E. d'histoire sur la Grèce antique en L2.
- *Licence Histoire – Parcours Histoire* : deux U.E. d'histoire ancienne (grecque et romaine) en L1, une U.E. d'histoire ancienne en L2 et quatre U.E. sur le monde antique en L3. Les langues anciennes sont facultatives en L1 (Elles peuvent être remplacées par l'étude d'une deuxième langue vivante.) Une langue ancienne est **obligatoire** en L2 et L3, la seconde est facultative (Elle peut être remplacée par l'étude d'une deuxième langue vivante).
- *Licence Histoire de l'art et archéologie – Parcours Archéologie* : le latin **ET** le grec sont **obligatoires**.
- *Licence Histoire de l'art et archéologie – Parcours Histoire de l'Art* : une U.E. d'histoire ancienne en L1, deux U.E. d'histoire de l'art antique (grec et romain) en L1, L2 et L3. La deuxième langue vivante peut être remplacée par l'étude du latin ou du grec.
- *Licence Humanités – Parcours Humanités* : le latin **ET** le grec sont **obligatoires**.
- *Licence Information-communication – Parcours Sciences de l'information et du document* : deux U.E. de civilisation grecque et romaine.
- *Licence Philosophie – Parcours Philosophie* : deux U.E. de textes philosophiques en langue étrangère en L1, L2 et L3 (Les langues proposées sont l'anglais, l'allemand, le latin ou le grec), deux U.E. d'histoire de la philosophie ancienne (grecque et latine) et deux U.E. d'ouverture (dont l'un des thèmes est : « Sciences de l'Antiquité ») en L1, une U.E. d'histoire de la philosophie ancienne et six U.E. d'ouverture (dont l'un des thèmes est : « Sciences de l'Antiquité ») en L3.
- *Licence Sciences de l'éducation et de la formation – Parcours Sciences de l'éducation* : deux U.E. d'ouverture culturelle, dont le thème est : « Histoire de l'éducation dans l'Antiquité ».
- *Licence Sciences du langage – Parcours Linguistique Générale et Outillée (L.G.O.)* : deux U.E. d'ouverture (en L1), dans lesquelles des cours de latin **ET** de grec sont donnés.
- *Licence Sociologie – Parcours Sociologie-Histoire* : trois U.E. d'histoire ancienne (grecque et romaine) en L1, une U.E. d'histoire politique depuis l'Antiquité en L2.



Les concours de recrutement

- **L'I.N.P. (Institut national du patrimoine) : concours de conservateur du patrimoine**

A l'écrit, *la première épreuve d'admissibilité* consiste en une dissertation générale portant, *au choix* du candidat, soit sur l'histoire européenne, soit sur l'histoire de l'art européen, soit sur **l'archéologie préhistorique et historique européenne**, soit sur l'ethnologie, soit sur l'histoire des institutions et de l'administrations françaises, soit sur les sciences de la nature et de la matière.

La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents se rapportant soit à **l'archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle**, soit à **l'archéologie et l'histoire de l'art des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V^e siècle après Jésus-Christ**, soit à l'archéologie et l'histoire de l'art et des civilisations de l'Egypte antique, soit à l'archéologie et l'histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique.

La troisième épreuve d'admissibilité donne aux candidats la possibilité de choisir une épreuve de version grecque ou de version latine au lieu d'une épreuve de langue vivante.

- **Les concours de l'Education nationale**

- *Le CAPES de Lettres classiques* pour devenir professeur de français, latin et grec.
- *Le CAPES de Lettres modernes* pour devenir professeur de français. A l'oral, le latin peut être choisi par le candidat.
- *L'agrégation de Lettres classiques* : le latin **ET** le grec sont **obligatoires**.
- *L'agrégation de Grammaire* : le latin **ET** le grec sont **obligatoires**.
- *L'agrégation de Lettres modernes* : le latin **OU** le grec doit être choisi **obligatoirement** pour l'écrit.
- *L'agrégation de Philosophie*. A l'écrit, l'une des épreuves consiste en un commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un **auteur antique** ou médiéval. A l'oral, l'une des épreuves consiste en la traduction et l'explication d'un texte **grec** ou **latin** ou allemand ou anglais ou arabe ou italien.
- *L'agrégation d'Histoire*. A l'écrit, il y a une épreuve d'histoire ancienne.
- *L'agrégation d'Espagnol*. A l'oral, l'une des épreuves consiste en l'explication d'un texte portugais, catalan ou **latin**.

- **Les concours de la fonction publique de l'Etat : concours de la filière « Bibliothèques »**

A l'oral, le latin ou le grec peut être choisi par le candidat.

- **Les concours de la fonction publique territoriale**

- *Le concours de conservateur territorial de bibliothèques*. A l'oral, une traduction écrite en français d'un texte en langues anciennes (latin ou grec) est proposée au candidat. Des questions sont posées concernant le vocabulaire, la grammaire et le contenu de ce texte.
- *Le concours de bibliothécaire territorial* : l'oral comporte une épreuve optionnelle de grec ou de latin.
- *Le concours d'assistant territorial de conservation principal de 2^e classe* : l'oral comporte une épreuve optionnelle de grec ou de latin.
- *Le concours territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques* : l'oral comporte une épreuve optionnelle de grec ou de latin.